Buchillon

Buchillon

COMMUNE DE BUCHILLON

Election de suppléants au Conseil communal pour la législature 2026-2031 du 29 mars 2026

Procès-verbal communal

Le bureau électoral, constatant :

- que seule la liste d'Entente communale, comprenant le nom de 1 candidat, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- que 1 siège de suppléant reste à pourvoir,

PROCLAME

- **Monsieur Nathanael GLOOR, né le 09.05.1980, originaire de Birrwil, domicilié à route de Chanivaz 28 à Buchillon**

élu tacitement suppléant au Conseil communal de Buchillon pour la législature 2026-2031.

En application de l'arrêté de convocation du 22.08.2025 de la Préfecture du District de Morges, le bureau électoral demande l'annulation du scrutin populaire prévu le dimanche 29 mars 2026.

Pour le Bureau électoral

Le Président du Bureau :

Le Vice-Président :

CONSEIL COMMUNAL DE BUCHILLON

Buchillon, le 10 mars 2026